

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 AVRIL 2011

À une séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 4 avril 2011 à 19h30, à laquelle étaient présents MM. les conseillers André Desrochers, Jacques Martial, Sylvain Gagnon, Jean-Claude Charpentier, Denis Prescott et sous la présidence de Madame Francine Bergeron Mairesse.

Était absent : Monsieur Guy Corriveau, conseiller.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

Madame la Mairesse a présenté à l'assemblée Madame Hélène Plourde qui remplacera Madame Danielle Lambert à titre de secrétaire-trésorière et directrice générale par interim.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 108-04-2011 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Jacques Martial, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAUX

- 109-04-2011 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Sylvain Gagnon, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 7 mars 2011 et la séance extraordinaire du 21 mars 2011 soient adoptés tel que lu par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ÉTATS BUDGÉTÉS

- 110-04-2011 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Jean-Claude Charpentier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois de mars 2011.

ADMINISTRATION

CHANGEMENT DE DATE DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 2 MAI 2011

- 111-04-2011 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville change, conformément à l'article 148 du Code municipal, la date de la séance régulière du 2 mai 2011 car la Salle municipale sera occupée pour le déroulement du vote des élections fédérales. Donc la séance régulière se tiendra le 3 mai 2011 à 19h30 à la Salle municipale située au 162A rue Desjardins à Mandeville. Un avis public sera affiché à cet effet.

AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE

Nous accusons réception de votre lettre du 19 janvier dernier à laquelle vous joigniez deux résolutions (St-Didace et Mandeville), nous faisant part de votre demande d'obtenir des services de prélèvements sanguins dans votre municipalité. Nous tenons à vous préciser que l'organisation locale des activités relatives aux services de prélèvements sanguins est sous la responsabilité du Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière (CSSSNL). Nous avons donc acheminé votre demande à l'attention de madame Hélène Brien.

CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU NORD DE LANAUDIÈRE

Nous accusons réception de la demande officielle faite à l'Agence des services de santé et des services sociaux du nord de Lanaudière en lien avec votre demande d'obtenir des services de prélèvements sanguins dans votre municipalité.

Actuellement, nous sommes à revoir l'organisation des services de prélèvements sanguins afin d'en améliorer l'accessibilité, l'efficacité et l'efficience. Soyez assurés que nous prenons note de votre demande et que nous y apporterons toute notre attention.

DEMANDE DE M. BERNARD MORIN

- 112-04-2011 Je sais que la municipalité de Mandeville est propriétaire du lot ci-haut mentionné sur la 36^e avenue et j'ai de l'intérêt pour ce lot même s'il est situé en zone inondable. J'ai eu connaissance que ce dit lot avait déjà été mis en vente pour les taxes impayées et qu'à ce moment aucun acheteur ne s'était montré intéressé. Est-ce que la municipalité serait intéressée à vendre ce lot et à quel prix? Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville offre à M. Bernard Morin de lui vendre ledit terrain pour un montant de 1 000\$ et tous les frais se rattachant à la transaction seront à la charge de M. Morin. Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Hélène Plourde, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, sont autorisées à signer tous les documents pour officialiser la transaction.

ADHÉSION DE MME HÉLÈNE PLOURDE À L'ADMQ

- 113-04-2011 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie les assurances de Mme Hélène Plourde, secrétaire-trésorière et directrice générale par interim à l'Association des directeurs municipaux du Québec. La cotisation payée par la municipalité de Mandeville sera transférée sans frais au dossier de Mme Plourde.

LETTRES DU DÉPUTÉ DE BERTHIER ANDRÉ VILLENEUVE

Réception de trois (3) lettres envoyées par M. Villeneuve, député de Berthier, au Ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Yves Bolduc et au Premier ministre du Québec, M. Jean Charest concernant la pénurie de médecins dans Brandon.

FACTURES DE BÉLANGER SAUVÉ

- 114-04-2011 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture #296686 au montant de 2 415.21\$ taxes incluses (général), la facture # 296685 au montant de 1 911.36\$ taxes incluses (urbanisme) et la facture #296950 au montant de 1 041.28\$ taxes incluses (gestion générale de janvier 2011 à mars 2011).

NOMINATION DE MME HELÈNE PLOURDE À TITRE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

- 115-04-2011 Attendu que Mme Danielle Lambert a remis sa démission le 17 mars 2011 à Mme Francine Bergeron, Mairesse, à titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Mandeville ;

Attendu que la démission de Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, sera effective vendredi le 8 avril 2011 à 16h00 ;

Attendu que Mme Hélène Plourde a été nommée lors de la séance extraordinaire du 21 mars 2011 à titre de secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe ;

Attendu que Mme Hélène Plourde agira à titre de secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim à compter du 8 avril 2011 16h01 ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Denis Prescott

Appuyé par Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la Municipalité de Mandeville nomme officiellement Mme Hélène Plourde à titre de secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim à compter du 8 avril 2011 16h01. Donc Mme Hélène Plourde est autorisée à signer tous les effets bancaires et tous les documents officiels de la municipalité de Mandeville. En plus, Mme Plourde sera la personne désignée pour répondre aux demandes d'accès à l'information. Le salaire annuel de Mme Plourde est de 40 000\$/an et sera rétroactif au 21 mars 2011 plus tous les bénéfices marginaux. L'adhésion à l'assurance collective de la municipalité de Mandeville, en date du 4 avril 2011, est une condition rattachée à l'embauche. Le temps de probation sera de six (6) mois.

EMBAUCHE D'UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

116-04-2011 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Jacques Martial, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville embauche M. Gilles Fredette à titre de secrétaire-trésorière et directeur générale adjoint à compter du 11 avril 2011. Son contrat à durée déterminé de six (6) mois à raison de trois (3) jours semaine. Son taux horaire sera de 35.00\$/heure.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE ET ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

Réception d'une résolution de la municipalité de Saint-Didace votée pour demander un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste.

GAZ DE SCHISTE

117-04-2011 Considérant le rapport du BAPE sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec ;

Considérant que le BAPE recommande dans son rapport que soit réalisée une évaluation environnementale stratégique qui viserait à répondre aux principales questions relativement aux impacts potentiels du développement d'une exploitation de la ressource gazière au Québec et que cette étude prendra au moins deux ans ;

Considérant que le BAPE, au chapitre 13, en faisant une comparaison avec le plan de développement durable de la production porcine de 2004 recommande que :

-selon le principe de subsidiarité, des pouvoirs et des orientations gouvernementales en matière d'aménagement devraient être donnés afin de permettre aux municipalités d'encadrer le développement de l'industrie du gaz de shale, comme elles le font pour tout autre type d'industrie, tout en reconnaissant la responsabilité du gouvernement de mettre en valeur l'exploitation de cette ressource collective d'une façon harmonieuse.

-le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, devrait s'assurer de la prise en considération des seize principes du développement durable par les MRC et les municipalités locales, comme le prévoit l'article 4 de la Loi sur le développement durable.

Considérant que le gouvernement du Québec prévoit faire des amendements à la Loi sur les mines, il serait opportun que les municipalités puissent recevoir des redevances lorsqu'il y a des puits qui sont en exploitation sur leur territoire.

Par conséquent,

Il est proposé par Monsieur Jacques Martial
Appuyé par Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville envoie une copie de cette résolution au Premier Ministre du Québec, au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à la MRC de D'Autray.

CODE D'ÉTHIQUE ET FORMATION – POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

118-04-2011 La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) est heureuse de vous annoncer que tous les élus de votre municipalité peuvent s'inscrire dès aujourd'hui à l'une

des 20 premières sessions de la formation obligatoire sur le comportement éthique des élus. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville fasse l'inscription des sept (7) membres du conseil à la formation du 17 juin 2011 à Lanoraie au coût total de 637.98\$ taxes incluses.

SOUSSION ÉLECTRICITÉ – SHED 31

119-04-2011 La municipalité de Mandeville a reçu trois (3) soumissions pour des travaux d'électricité à la Shed 31, en voici les résultats :

Les Entreprises Réginald Bergeron & fils inc.	19 993.65\$ plus taxes
KB Électrique inc.	25 313.30\$ plus taxes
R.L.M. Électrique inc.	27 430.00\$ plus taxes

Après vérification et recommandation de Me Denis Beaupré de Bélanger Sauvé, les trois (3) soumissions sont conformes au cahier de charge. Il est proposé par M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Denis Prescott et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de «Les Entreprises Réginald Bergeron inc. » au montant de 19 993.65\$ plus taxes.

VENTE DE LA MAISON CHARBONNEAU

120-04-2011 Une seule soumission fut déposée à l'Hôtel de Ville, le 28 mars 2011 à 11h00, en voici le résultat :

M. Kevin Beuparlant Montant offert de 61 010.99\$

Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jacques Martial, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville procède à la vente de l'immeuble situé au 19 rue Charbonneau à M. Kevin Beuparlant au montant de 61 010.99\$ conditionnellement à l'obtention de son prêt hypothécaire. Tous les frais relativement à l'acquisition dudit immeuble seront aux frais de M. Kevin Beuparlant. La vente est faite sans aucune garantie légale. Il est important de souligner que les installations septiques sont à faire. Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Hélène Plourde, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, sont autorisées à signer tous les documents officialisant la transaction.

MANDAT À GADOURY NEVEU LANDRY ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

121-04-2011 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accorde un mandat à Gadoury Neveu Landry arpenteur-géomètre pour effectuer le certificat de localisation nécessaire afin d'officialiser la vente de l'immeuble au 19 rue Charbonneau.

COLLOQUE FORESTIER RÉGIONAL 2011

122-04-2011 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie les frais d'inscription de Mme Francine Bergeron, Mairesse et de M. Jean-Claude Savoie, président RAME au montant de 60.00\$ chacun pour assister au Colloque forestier régional 2011 qui se tiendra le 29 avril 2011. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE ET TRANSPORT

ACHAT D'UNE LONGUEUR DE BOYAU

123-04-2011 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète une longueur de boyau de 200 pieds pour la dégeleuse chez Industries Renaud Gravel inc. au montant de 544.00\$ plus taxes.

LETTRE DE M. ANDRÉ VILLENEUVE DÉPUTÉ DE BERTHIER

Accusé de réception de la résolution # 86-03-2011. **Pour le budget discrétionnaire.**

DEMANDE OFFICIELLE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

124-04-2011 Attendu que le pont de la Montée du Lac Hénault portant le numéro M (5209500) a besoin de réparations urgentes;

Attendu que ledit pont est emprunté par les autobus scolaires, par les camions à ordures et à récupération, par les équipements de déneigement, par différents camions de livraison;

Attendu que ledit pont est aussi utilisé par de nombreux automobilistes pour se rendre au lac Hénault et au lac Ste-Rose;

Attendu que les réparations auraient pour but de rendre sécuritaire le pont;

Par conséquent,

Il est résolu par Monsieur Jacques Martial

Appuyé par Monsieur André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville désire demander officiellement au Ministère des Transports de prioriser les réparations majeures à faire sur le pont de la Montée du lac Hénault M (5209500).

ABAT-POUSSIÈRE

125-04-2011 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service de Les Entreprises Bourget inc. datée du 8 mars 2011 pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'été 2011 au montant de 0.169\$/litre plus taxes.

BALAYAGE DE RUES

126-04-2011 La municipalité de Mandeville a demandé auprès de deux (2) fournisseurs un prix pour effectuer le balayage des rues de la municipalité. En voici les résultats :

-Balai Vac 82.00\$/hre plus taxes

Entretiens J.R. Villeneuve inc. 84.00\$/hre plus taxes

Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service de Balai Vac au montant de 82.00\$/hre plus taxes pour effectuer le nettoyage des rues de la municipalité de Mandeville.

FACTURE À PAYER – DESSAU

127-04-2011 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture F015-89660 de Dessau au montant de 22 785.00\$ taxes incluses. Cette facture a pour objet la préparation d'un concept préliminaire pour le drainage et la réfection de la rue Desjardins.

SOUSSION - SCELLEMENT DE FISSURES D'ASPHALTE INC.

128-04-2011 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Denis Prescott, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de Scellement de fissures d'asphalte inc. au montant de 3.30\$/mètre linéaire pour 1 500 mètres donc pour un total de 4 950.00\$ plus taxes.

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION #85-03-2011

129-04-2011 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville modifie la résolution #85-03-2011 pour changer les noms des signataires pour les documents relatifs à la subvention salariale de Emploi Québec. Donc Mme Francine Bergeron, Mairesse, et/ou Mme Hélène Plourde secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim sont autorisées à signer les documents concernant cette demande de subvention.

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

SOUSSION – RÉNOVATION L. BEUPARLANT

- 130-04-2011 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de Rénovation L. Beuparlant pour la station de pompage au montant de 10 500\$ plus taxes. Ces travaux auront pour but de faire les formes, de couler le béton de faire les murs, le toit et installer une porte. La préparation du terrain est faite par la municipalité.

MDDEP

Le ministère nous informe que la municipalité de Mandeville doit transmettre avant le 31 mars 2011 les prélèvements d'eau pour l'année 2010.

SOUSSION POUR PIÈCES DE RÉSERVES

- 131-04-2011 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de Les Entreprises B. Champagne inc. pour des pièces de réserve pour la pompe 25 HP (station des puits) et la pompe ¾ HP du réservoir d'eau potable au montant de 2 850.22\$ plus taxes.

URBANISME ET MISE EN VALEUR

FORMATION – MICHEL SAVOIE INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

- 132-04-2011 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la formation de M. Michel Savoie, inspecteur en urbanisme et en environnement, au montant de 285.00\$ plus taxes dans le cadre d'un colloque traitant des milieux humides à Drummondville le 17 mars 2011. Les frais de déplacement et l'hébergement seront remboursés par la municipalité de Mandeville sur présentation des pièces justificatives.

ABROGATION DE LA RÉOLUTION #26-01-2011

- 133-04-2011 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville abroge la résolution #26-01-2011 afin d'éliminer toute ambiguïté dans le dossier de M. Gilles Beausoleil.

APPUI DE LA DEMANDE DE M. GILLES BEAUSOLEIL

- 134-04-2011 Considérant que M. Gilles Beausoleil présente une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ayant pour effet l'utilisation d'un terrain à des fins autres que l'agriculture;

Considérant que M. Gilles Beausoleil désire utiliser le terrain pour construire une résidence unifamiliale ou vendre le terrain pour qu'il soit utilisé à des fins de construction d'une résidence unifamiliale;

Considérant que le terrain visé par la demande et appartenant à M. Gilles Beausoleil a une dimension d'environ 7 330 mètres carrés;

Considérant que le terrain visé par la demande est entouré par des usages résidentiels existants et est riverain de la rivière Maskinongé;

Considérant que le terrain visé par la demande est peu susceptible d'être utilisé à des fins agricoles à cause des usages existants l'entourant;

Considérant que le projet de construction d'une résidence unifamiliale est conforme au règlement de zonage de la municipalité de Mandeville;

Considérant qu'il existe des espaces appropriés disponibles à des fins tant résidentiel qu'agricole ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par Monsieur Jacques Martial
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'appuyer la demande de M. Gilles Beausoleil présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ayant pour effet l'utilisation du lot 107 partie à des fins autre que l'agriculture;

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

COMPÉTENCE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS

135-04-2011 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville demande officiellement à la MRC de D'Autray d'inscrire dans l'appel d'offre un prix unique pour la municipalité de Mandeville.

APELM

Réception d'une lettre de M. Dominique Léonard de l'APELM adressée à M. Pierre Bertrand de Teknika HBA concernant l'étude sur le suivi de la qualité de l'eau du lac Maskinongé- Année 2010.

VILLE SAINT-GABRIEL

Dépôt d'une lettre de Ville Saint-Gabriel adressée à M. Dominique Léonard, président de l'APELM, concernant l'étude de suivi de la qualité de l'eau du lac Maskinongé. La municipalité de Mandeville est en copie conforme.

LETTRÉ DE M. DOMINIQUE LÉONARD PRÉSIDENT DE L'APELM

M. Léonard demande un moratoire sur les études environnementales du lac Maskinongé.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON

Réception d'une résolution de Paroisse Saint-Gabriel-de-Brandon nommant M. Christian Jobidon, conseiller, pour siéger sur le Comité du lac Maskinongé.

NOMINATION DE M. JEAN-CLAUDE CHARPENTIER AU SEIN DU COMITÉ DU LAC MASKINONGÉ

136-04-2011 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville nomme M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, pour siéger sur le comité du lac Maskinongé.

AVIS DE DÉPÔT AU CADASTRE

Le ministère des ressources naturelles et de la Faune avise la municipalité de Mandeville que l'intégration au registre cadastral a été faite le 14 mars 2011.

MANDAT DE BÉLANGER SAUVÉ

137-04-2011 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville mandate Me Denis Beaupré de Bélanger Sauvé afin de prendre les mesures juridiques nécessaires à l'encontre du propriétaire de l'immeuble portant le numéro 12, 58er Avenue à Mandeville.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES LAC SAINTE-ROSE

Dépôt des résultats d'analyses de l'eau du lac Ste-Rose.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DELIGNY

138-04-2011 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Jacques Martial, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville rembourse l'Association des propriétaires du lac Deligny au montant de 288\$ couvrant les frais pour le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL).

AVIS DE MOTION

M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un projet de règlement modifiant le règlement #192 afin d'instaurer des normes particulières pour les piscines hors-terre.

LOISIRS ET CULTURE

EMBAUCHE DE LA TECHNICIENNE EN LOISIRS

- 139-04-2011 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville procède à l'embauche de Mme Isabelle Beaudoin au poste de technicienne en loisirs au salaire de 35 000\$/an plus tous les bénéfices marginaux à raison de 35 heures par semaine. L'horaire de travail peut varier selon les besoins des activités en loisirs. La période de probation sera de six (6) mois. L'entrée en fonction se fera le 11 avril 2011 à 8h00.

PUBLICITÉ « VACANCES EN FAMILLE DANS BRANDON »

- 140-04-2011 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie de la publicité dans le cadre de « Vacances en famille dans Brandon » pour le Parc régional des Chutes du Calvaire au montant de 115.00\$ plus taxes et pour la municipalité de Mandeville au montant de 70.00\$ plus taxes.

DEMANDE DE SUBVENTION

- 141-04-2011 Il y a environ 6 ans était créée une ligue de hockey de garage pour les jeunes, dans le but de permettre aux jeunes de pratiquer leur sport ailleurs que sous la gouverne du hockey mineur. Aujourd'hui, nous faisons jouer non pas 2 mais 4 équipes. Nous permettons à quelques 60 jeunes de 8 à 17 ans de jouer tous les dimanches. La présente a donc pour but de solliciter une subvention comme celle accordée aux enfants du hockey mineur. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville rembourse 35% des frais d'inscription des enfants demeurant à Mandeville, ce qui représente un montant de 787.50\$ à rembourser à Madame Stéphanie Payette.

AUTORISATION – MASKI-COURONS

- 142-04-2011 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise l'organisation du Maski-Courons à emprunter les routes de la municipalité afin d'organiser les courses tel que énuméré dans la correspondance de SporTriple.

CONTRAT DE SERVICE – MUSIQUE ST-JEAN-BAPTISTE

- 143-04-2011 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte le contrat de service de « Le band du 25 » pour le 25 juin 2011 dans le cadre des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste au montant de 1 300\$. Un montant de 260\$ sera octroyé à chaque musicien soit Philippe Desrochers, Marie-Michèle Rivard, Mathieu Déraps, Simon Robitaille et Olivier Beaulieu pour totaliser 1 300\$.

CARTE DE REMERCIEMENT DE LA MAISON DES JEUNES

La Maison des Jeunes veut remercier le conseil municipal pour leur avoir permis de vivre une belle disco grâce au prêt de la Salle municipale.

REMBOURSEMENT À BOXE ÉDUCATIVE

- 144-04-2011 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville rembourse 35% des frais d'inscription à Boxe Éducative L'Esquive pour un enfant de Mandeville. Les frais d'inscription s'élèvent à 115.00\$ donc le remboursement est de 40.25\$.

DÉPÔT DE DEUX (2) DEMANDES AUPRÈS DE D'AUTRAY EN FORME

- 145-04-2011 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville approuve les deux (2) demandes acheminées au comité D'Autray en forme le 17 mars 2011. Les demandes consistent à obtenir de l'animation à la patinoire de la municipalité de Mandeville et à obtenir une aide au technicien en loisirs pour le camp de jour.

TRAVAIL DE RUE SECTEUR BRANDON

146-04-2011 Attendu que la continuité du service de travail de rue sur le territoire de Brandon répond à un besoin;

Attendu que leur situation financière est précaire;

Attendu que leur objectif est de pouvoir continuer à offrir aux jeunes ce service de base régulière avec deux (2) travailleurs de rue, un à temps plein et l'autre à raison de 16 heures/semaine;

Attendu que le travail effectué par le travailleur de rue apporte beaucoup à la communauté;

Par conséquent,

Il est proposé par Monsieur Denis Prescott

Appuyé par Monsieur Jacques Martial

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville accorde un montant de 6 500.00\$ à titre d'aide financière pour soutenir les actions des travailleurs de rue sur le territoire de Brandon.

SOUSSION DE JF BLUTEAU AIRBRUSH

147-04-2011 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de JF Bluteau Airbrush pour les services d'une maquilleuse artistique et tatoueur à l'airbrush dans le cadre de la Saint-Jean-Baptiste que se tiendra le 25 juin 2011 au montant de 1025.00\$ taxes incluses.

DEMANDE DE MANDEVILLE EN FÊTE 2011

148-04-2011 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville donne une subvention de 1 000\$ à Mandeville en Fête dans le but de faire paraître une annonce dans les journaux régionaux et servira à la livraison des dépliants par la poste. En plus, les employés de la voirie sont autorisés à aider le comité de Mandeville en Fête pour effectuer le montage de la Salle municipale.

DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES SENS UNIQUE SECTEUR BRANDON

149-04-2011 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville prête la Salle municipale à la Maison des jeunes Sens unique Secteur Brandon vendredi le 6 mai 2011 pour l'organisation d'une soirée de danse pour les jeunes.

VARIA

RALLYE AUTOMOBILE SAINT-DIDACE

Réception d'une demande pour commanditer le rallye automobile de Saint-Didace. La demande est à l'étude.

PÉRIODE DE QUESTIONS

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

150-04-2011 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers, il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de mars 2011 tels que lus, les chèques 7935 au numéro 7990 pour un montant de \$111, 502.26 et les chèques du numéro 8129 au numéro 8162 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de mars 2011, ainsi que les comptes à payer du mois de mars 2011 pour un montant de 154,856.84\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures.

Mairesse

Sec. Très. et Dir. Générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

151-04-2011 Sur une proposition de M. Jacques Martial , appuyé par M. André Desrochers, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h15.

Mairesse

Secrétaire-trésorière et directrice générale

MÉDITATION

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 MAI 2011

À une séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 26 avril 2011 à 19h30, à laquelle étaient présents MM. les conseillers André Desrochers, Guy Corriveau, Jacques Martial, Sylvain Gagnon, Jean-Claude Charpentier, Denis Prescott et sous la présidence de Madame Francine Bergeron Mairesse.

La secrétaire-trésorière par interim est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR